

08 OCT. 2001

A794

2 MCP
Société à responsabilité limitée
au capital de 252 000 euro
Siège social : Zone Industrielle des Bouquières
EXINCOURT (Doubs)

400 870 333 R.C.S. MONTBELIARD

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1er JUIN 2001

L'an deux mille un
Et le premier Juin à dix huit heures,
les associés se sont réunis au siège social, en assemblée
générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- M. Rodolphe MALESEVIC, pour	4 320 parts
- M. Michel HOULLIER, pour	3 840 parts
- M. Slobodan MALESEVIC, pour	2 400 parts
- M. Philippe PETIT, pour	1 440 parts

Soit	12 000 parts
	=====

sur un total de 12 000 parts composant le capital social.

M. Rodolphe MALESEVIC préside la séance en qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions, les associés présents représentant la totalité des parts sociales émises par la société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, en vertu de l'article L 223-35 du Code de Commerce et de l'article 10 de la loi du 1er Mars 1984 décide de nommer aux fonctions de

- commissaire aux comptes titulaire,

S.A. FIDULOR représentée par M. Jean Jacques PICHON,
dont le siège social est à BESANCON CEDEX (25020)
5, rue Albert Thomas B.P. 1949,

- commissaire aux comptes suppléant,

- M. Eric CHARBONNIER,
domicilié à VESOUL (70000) Espace de la Motte,

pour la durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au 31 MARS 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

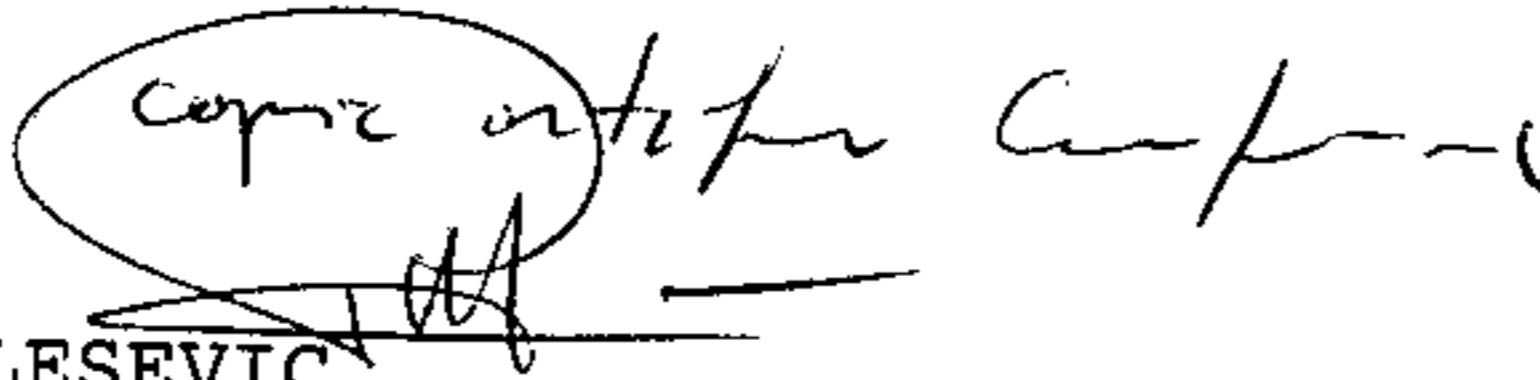
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

Bon pour ? *copie certifiée conforme*

Rodolphe MALESEVIC